

* Info pratique:

- * Les cotisations **Judo** et **Taïso** pour la saison 2023-2024 **sont dues en totalité lors de l'inscription.**
- * Remboursement possible sur présentation d'un certificat médical, en cas de déménagement ou pour raison majeure.
- * En cas de renoncement le prix de la licence (44€) **ne pourra en aucun cas être remboursé.**
- * En cas de renoncement avant le 1 octobre 2023 le chèque cotisation vous sera rendu, passé cette date votre cotisation club sera perçue.

* Prix licence FFJDA + Ligue BFC : 44€ Faire un chèque séparé

1 judoka 44€ - 2 judokas 88€ - 3 judokas 132€ - 4 judokas 176€ - 5 judokas 220€

* Cotisations club annuelle, prix nets (Licence non comprise) faire 3 chèques

1 judoka débutant 2018/2019	117€	ou	3 x 39€
1 judoka	174€	ou	3 x 58€
Famille 2 judokas	303€	ou	3 x 101€
Famille 3 judokas	402€	ou	3 x 134€
Famille 4 judokas	474€	ou	3 x 158€
Famille 5 judokas ou +	486€	ou	3 x 162€

Exemple tarif pour 1 personne: 1x44€ + 1x174€

Exemple tarif pour famille 2 personnes: 2x44€ + 1x303€ / etc....

*La cotisation club donne droit à plusieurs séances d'entraînement par semaine.

*Les chèques libellés à l'ordre du Judo Val de Morteau sont dus en début de saison et sont déposés en banque :

Pour le 1^{er} trimestre : fin octobre 2023

Pour le 2^{ème} trimestre : fin janvier 2024

Pour le 3^{ème} trimestre : fin avril 2024

Nous n'acceptons plus les paiements en liquide sauf cas exceptionnel.

Demandez un bordereau de reçu à la personne qui encaisse votre paiement.

Sans ce document aucune réclamation ne sera acceptée en cas de litige.

